

ARRIVE LE

11 DEC. 2015

ALA SOUS-PREFECTURE
DE GUINGAMP

COMMUNE DE SAINT-ADRIEN
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du Jeudi 3 Décembre 2015 à 20 heures 00
Membres en exercice : 09 -- membres présents 09
Date de convocation : Mercredi 25 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi trois décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Saint-Adrien dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de ses réunions sous la présidence de Monsieur Yves LACHATER, Maire.

Etaient présents : BENOIT Guy, CORBEL Samuel, DERRIEN Isabelle, GUILLOU Karine, LACHATER Yves, LAVENANT Régis, LE COUSTER Julien, LE GOFF Chrystelle, SALAUN Jacques.

Etaient absents :

Procurations :

Personnes extérieures :

Secrétaire de séance : BENOIT Guy

15-08.17 Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 novembre dernier sur le projet n° 8 de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet en vue de fusionner les Communautés de communes de Palmpol, Goëlo, Pontrieux, Bégard, Guingamp, Belle-Isle-en-Terre et Bourbriac.

Ce territoire fusionné regrouperait 46 communes avec une population de 68 246 habitants.

M. Le Maire donne lecture de la motion présentée en Bureau communal de la CDC de Bourbriac le 17 novembre 2015 qui valide le principe d'une fusion en vue de constituer, à terme une Communauté d'Agglomération rurale et maritime et qui permettrait de :

- renforcer le pôle structurant autour de la ville de GUINGAMP,
- développer une dynamique économique,
- mener des projets ambitieux.

Le périmètre proposé pourrait s'élargir au regard de la volonté exprimée des communes limitrophes concernées par le bassin de vie, voire d'emploi, de GUINGAMP et ce, concomitamment à la fusion des EPCI.

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition n° 8 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015 – 2021 qui permet par son élargissement de porter le territoire et de positionner Guingamp comme un plus grand bassin de vie,
- demande le maintien des services de proximité, constatant que leurs qualités donnent satisfaction à l'ensemble de la population de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire
LACHATER Yves

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le 04 Décembre 2015
Et publication ou notification le 04 Décembre 2015
Le Maire
LACHATER Yves



